



# Gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL)

*Position du ROBVQ*





1. Vision à long terme du Saint-Laurent par le ROBVQ
2. Recommandations



La vision à long terme du ROBVQ quant au Saint-Laurent est conforme avec la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*.

- Le fleuve, l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent devraient être gérés de façon intégrée par des organismes locaux de concertation (tables GISL);
- Ces tables regroupent les acteurs du milieu;
- Leur mandat est de réaliser et mettre en oeuvre un *Plan de gestion intégrée du Saint-Laurent* sur le territoire qui les concerne.

C'est cette vision qui guidera l'ensemble des recommandations ci-après présentées.



## Recommandation 1

Il est recommandé que la gouvernance et la gestion intégrée du Saint-Laurent se fassent par la mise en place de tables GISL sur sept secteurs couvrant l'ensemble du territoire du fleuve, de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent.

- Zone du Haut-St-Laurent (en amont de Montréal) et de la Rivière des Outaouais
- Zone des îles : îles de Montréal, de Laval, des Mille-îles et des îles de Boucherville
- Zone du Lac Saint-Pierre
- Zone de la Capitale Nationale
- Zone de l'estuaire du Saint-Laurent
- Zone du Golfe du Saint-Laurent
- Zone Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine



## Composition des tables GISL

Les tables GISL devraient être composées des représentants suivants:

- Les OBV adjacents au territoire de la zone Saint-Laurent concernée (qui font la gouvernance intégrée des tributaires)
- Les acteurs spécifiques à la zone Saint-Laurent concernée
- Les comités ZIP concernés
- Secteur économique faisant des captations ou rejets directs au fleuve
- Municipalités faisant des captations ou rejets directs au fleuve
- Acteurs impliqués dans les enjeux de navigation
- Représentants des communautés autochtones, etc.



## Recommandation 2

Il est recommandé de créer une Table Saint-Laurent (TSL) regroupant les différentes tables GISL et responsable de l'arrimage des plans de gestion intégrée du Saint-Laurent.



## Recommandation 3

Les orientations prioritaires doivent être définies par la Table Saint-Laurent et les tables GISL afin de répondre aux préoccupations et aux besoins locaux et ce, en fonction des particularités du territoire et du diagnostic des problématiques présentes.



## Recommandation 4

Le travail d'identification des objectifs et des résultats escomptés devrait être réalisé par les tables GISL, suite à l'identification des orientations prioritaires pour leur territoire.





## Recommandation 5

La gouvernance et la gestion intégrée du Saint-Laurent devraient s'arrimer à la gouvernance et la gestion intégrée de ses tributaires par bassin versant, tel que spécifié dans la Loi 27 et dans la Politique nationale de l'eau. Ainsi, les plans de gestion intégrée des zones du Saint-Laurent devraient être formulés en tenant compte des PDE des bassins versants de la zone Saint-Laurent ciblée, en plus des enjeux spécifiques au Saint-Laurent.



## Recommandation 6

Les enjeux utilisés dans le cadre de la gouvernance et de la gestion intégrée du Saint-Laurent devraient correspondre aux enjeux de la gestion intégrée de ses tributaires. Ces enjeux sont déjà identifiés par le MDDEP et le ROBVQ: la qualité, la quantité, l'accessibilité, la sécurité, l'écosystème et la culturalité.



REGROUPEMENT  
DES ORGANISATIONS  
DE BASSIN VERSANT  
DU QUÉBEC

ROBVQ



# Questions et commentaires